

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

MASTER

Vu le code de l'éducation :

Vu les articles D 613-3 à D 613-6 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'article D 613-6 du code de l'éducation relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu les articles D 612-33 à D 612-36 du code de l'éducation relatifs à l'attribution du grade de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2012 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille, de l'Université Montpellier 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme LEA CHARNIER, née le 18 janvier 1996 à GAP (005), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, à finalité PROFESSIONNELLE, mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**, spécialité **ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR LA SANTÉ**
mention assez bien

est délivré à **Mme LEA CHARNIER**
au titre de l'année universitaire 2017-2018, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Le titulaire

Fait à Aix-en-Provence, le 18 octobre 2018

Le Président



Yvon BERLAND

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Bernard BEIGNIER

N°

UAM

13518991

/2018201706195